



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 24 juin 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. MELOTTE

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participants au vote : 65

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 14

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Dominique GRIMPRET	M. Alain LINGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Franck MELOTTE
M. Jean ESMONIN	M. André GERVAIS	M. Louis LAURENT
Mme Colette POPARD	M. Alain MILLOT	M. Roland PONSAA
M. Rémi DETANG	M. Benoît BORDAT	M. Michel ROTGER
M. Jean-Patrick MASSON	M. Joël MEKHANTAR	M. François NOWOTNY
M. José ALMEIDA	M. Christophe BERTHIER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-François DODET	Mme Anne DILLENSEGER	M. Claude PICARD
M. François DESEILLE	Mme Christine DURNERIN	M. Gaston FOUCHERES
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	Mme Claude DARCIAUX
M. Michel JULIEN	Mme Elisabeth BIOT	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Philippe GUYARD
M. Gérard DUPIRE	M. Alain MARCHAND	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean-François GONDELLIER	M. Mohammed IZIMER	M. Gilles MATHEY
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	M. Jean-Claude GIRARD
M. François-André ALLAERT	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Claude DOUHAÏT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Joëlle LEMOUZY	Mme Geneviève BILLAUT
Mlle Badiâ MASLOUHI	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	Mlle Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU		Mme Noëlle CABBILLARD.

### *Membres absents :*

M. Didier MARTIN	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
Mlle Christine MARTIN	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE
M. Gilles TRAHARD	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Michel JULIEN
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	M. Jean-Philippe SCHMITT pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

## **OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

### **Complexe funéraire - Rapport d'activité 2009 du délégataire du crematorium**

Conformément aux articles L 1411-3 et 1413-1 du CGCT, le délégataire doit remettre, au plus tard le 1er juin de l'année suivante, les documents d'information concernant l'exploitation du crématorium pendant l'année écoulée.

Le rapport d'activité du crématorium se compose d'un bilan des conditions d'exécution du service délégué, des données statistiques générales et du crématorium, des données financières et d'un point sur la qualité du service. Il est joint en annexe au présent rapport.

Le nombre de crémations pour 2009 a été de 1 687, soit une baisse de 1% par rapport à 2008. Le nombre de crémations a pratiquement doublé en 10 ans, il est passé de 988 en 1999 à 1687 en 2009.

L'activité a oscillé entre 112 (septembre) et 168 (janvier) crémations par mois, les crémations proviennent de pompes funèbres situées dans l'agglomération dijonnaise à 63%.

#### **Destination des cendres**

64% sont remises à la famille

6% sont inhumées sur les différents sites cinéraires du cimetière

16% sont dispersées sur les différents sites existants sur le cimetière

14% restent en dépôt au crématorium (pour une durée de 12 mois maximum)

#### **Qualité du service – Faits marquants**

- Les mouvements de personnel : un recrutement en Août 2009, pour le quatrième poste vacant depuis novembre 2008.

- Le 21 novembre 2009 une journée du « temps de mémoire » a été organisée pour apporter une aide aux familles endeuillées.

- Signature de l'avenant n°3 relatif à la modification des indices de calcul de révision des tarifs, suite au Décret N°2007-1888 du 26 Décembre 2007.

#### **Données financières**

Le chiffre d'affaires s'est élevé en 2009 à 705 K€, en progression de 4,96%, essentiellement sous l'effet de la révision des tarifs. Les charges d'exploitation ont été de 641 K€, en progression de 6,2% par rapport à 2008.

Le résultat après impôt sur les sociétés s'est établi à 42,3 K€ ( contre 45K€ en 2008), soit 6% du chiffre d'affaires.

Le délégataire a versé au Grand Dijon une redevance de 330 508 €.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux a pris connaissance de ce rapport lors de sa réunion du 17/06/10.

Vu l'avis de la commission et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **de prendre acte** de la présentation de ce rapport par Monsieur le Président.

**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR** Pour extrait conforme,  
Déposé le :

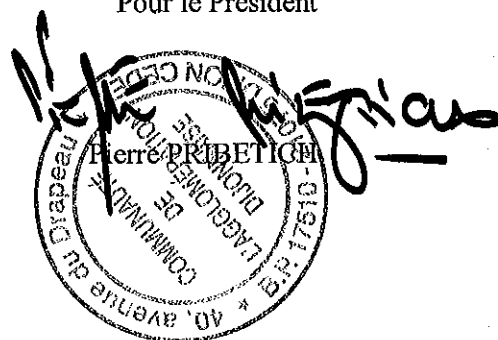
**28 JUIN 2010**

Le Président  
Pour le Président

Convocation envoyée le 18 juin 2010

Publié le 25 juin 2010

Déposé en Préfecture le



Crématorium

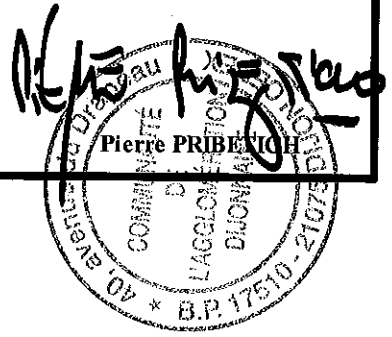
Compte de résultat

du **GRAND DIJON**

**Année civile 2009**

Vu pour être annexé à la délibération n° 15  
du Conseil de Communauté du 24 juin 2010  
Dijon, le 25/06/2010

Pour le Président,  
Le Vice-Président



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

28 JUIN 2010



Compte de résultat simplifié du crématorium du Grand Dijon pour l'année civile 2009		2007	2008	2009		2010	2011	
		en euros	ARRETE	ARRETE	ARRETE	PREVISIONNEL	Ecart Arrêté / Prévisionnel	PREVISIONNEL
	Nombre crémation	1 530	1 701	1 687	1 580		1 626	1 674
	Adultes		1 613	1 607	1 516		1 561	1 608
	Enfants		38	21	27		27	27
	Exhumations 1 (+5ans)		15	13	10		10	10
	Exhumations 2 (-5ans)		2	0	0		0	0
	Pièces anatomiques GM		3	12	27		27	27
	Pièces anatomiques PM		30	34	1		1	1
	Location salle		8		2		2	2
	<b>RECETTES</b>	<b>622 899 €</b>	<b>672 408 €</b>	<b>705 734 €</b>	<b>648 975 €</b>		<b>681 645 €</b>	<b>719 789 €</b>
703	Recettes de recyclage des résidus		0 €		0 €		0 €	0 €
	Tarif adulte avec cérémonie		413 €	433 €	422 €		430 €	439 €
	Tarif adulte hors présence famille		336 €	353 €	344 €		350 €	357 €
706	Adultes		660 465 €	689 378 €	634 864 €		666 988 €	700 738 €
	Tarif enfant		0 €	0 €	0 €		0 €	0 €
706	Enfants		0 €	0 €	0 €		0 €	0 €
	Tarif exhumation 1		207 €	217 €	211 €		215 €	219 €
706	Exhumations 1		3 098 €	2 293 €	2 015 €		2 098 €	2 181 €
	Tarif exhumation 2		413 €	433 €	422 €		430 €	439 €
706	Exhumations 2		826 €	0 €	435 €		448 €	481 €
	Tarif pièces anatomiques GM		413 €	433 €	422 €		430 €	439 €
706	Pièces anatomiques GM		1 239 €	7 323 €	11 302 €		11 643 €	11 995 €
	Tarif pièces anatomiques PM		207 €	217 €	211 €		215 €	219 €
706	Pièces anatomiques PM		6 196 €	5 197 €	217 €		224 €	231 €
	Tarif location salle		68 €	71 €	70 €		71 €	72 €
706	Location salle		584 €	1 843 €	142 €		146 €	151 €
706	Recettes prestations annexes		0 €	0 €	0 €		0 €	0 €
	<b>CHARGES</b>	<b>565 342 €</b>	<b>603 774 €</b>	<b>641 274 €</b>	<b>610 168 €</b>	<b>31 105 €</b>	<b>643 131 €</b>	<b>689 719 €</b>
	Charges fixes	388 656 €	399 777 €	420 526 €	443 182 €	-22 656 €	488 324 €	466 025 €
60	Fournitures et consommables	20 488,16 €	19 491 €	17 486 €	17 093 €	392 €	17 543 €	17 989 €
6061	Abonnement eau	141,61 €	54 €	44 €	88 €	-44 €	90 €	92 €
6061	Abonnement gaz	10 592,19 €	8 747 €	8 753 €	7 153 €	1 600 €	7 403 €	7 682 €
6061	Abonnement électricité	1 503,43 €	2 461 €	2 494 €	3 093 €	-600 €	3 155 €	3 218 €
6061	Carburants	0,00 €	0 €	0 €	777 €	-777 €	792 €	792 €
6063	Fournitures entretien	418,35 €	470 €	973 €	1 040 €	-68 €	1 081 €	1 082 €
6064	Fournitures administratives	337,66 €	449 €	348 €	780 €	-432 €	796 €	812 €
60676	Achat Fournitures expli PF	5 555,24 €	5 484 €	2 030 €		2 030 €		
6068	Equipements opérateurs crématorium	1 844,98 €	1 826 €	2 845 €	4 162 €	-1 317 €	4 245 €	4 330 €
60791	Ach fleurs Deco hommage	94,79 €	95 €	95 €		95 €		
61	Services extérieurs	62 764,08 €	65 090 €	92 222 €	70 681 €	21 541 €	76 636 €	74 439 €
61128	Sous Irailance reprog	34,00 €	0 €	256 €		256 €		
6122	Crédit-bail mobilier	0,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
6132	Location mobilières	0,00 €	0 €	297 €	2 381 €	-2 084 €	2 429 €	2 478 €
61355	Autres locations	2 356,80 €	1 515 €	-728 €		-728 €		
6152	Entretien du bâtiment	9 959,03 €	13 612 €	14 588 €	13 525 €	1 062 €	13 796 €	14 072 €
61521	Entret réparation locaux commerciaux	1 771,17 €	0 €	1 315 €		1 315 €		
6155	Entretien des véhicules	0,00 €	0 €	0 €	3 121 €	-3 121 €	3 184 €	3 247 €
61551	Entretien Rep. Vetements DE	441,35 €	0 €	455 €		455 €		
6156	Entretien des fours	39 700,00 €	40 584 €	54 438 €	44 027 €	10 410 €	45 348 €	46 709 €
6156	Entretien de la chaufferie	0,00 €	142 €	0 €	832 €	-832 €	849 €	866 €
61555	Contrôles techniques	2 981,92 €	3 690 €	5 273 €	1 592 €	3 681 €	5 725 €	1 656 €
616	Assurance RC	5 519,79 €	5 547 €	16 585 €	4 682 €	11 903 €	4 775 €	4 871 €
616	Assurances véhicules	0,00 €	0 €	0 €	520 €	-520 €	531 €	541 €
617	Etudes et recherches	0,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
618	Documentation	0,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
62	Autres services extérieurs	18 920,03 €	18 413 €	19 473 €	35 759 €	-16 285 €	36 474 €	37 203 €
6211	Personnel intérimaire	0,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
622	Honoraires (CaC,...)	5 875,47 €	5 848 €	5 180 €	7 803 €	-2 623 €	7 959 €	8 118 €
6227	Frais actes hors contentieux	1 191,85 €	0 €	3 €		3 €		
6228	Assistance technique	10 433,25 €	10 917 €	13 212 €	24 970 €	-11 758 €	25 469 €	25 978 €
62318	Publicité	380,56 €	1 599 €	0 €	2 986 €	-2 986 €	3 046 €	3 107 €
6241	Transport sur achat	11,00 €	0 €	0 €		0 €		
625	Déplacements, missions, réceptions	1 028,10 €	48 €	200 €	0 €	200 €	0 €	0 €
6277	Frais de banques			46 €				
628	Cotisations professionnelles			830 €				
63	Impôts et taxes	8 284,07 €	19 100 €	23 603 €	7 274 €	16 329 €	7 531 €	8 099 €
633	Impôts sur rémunérations	2 140,07 €	1 035 €	3 194 €	0 €	3 194 €	0 €	0 €
63511	Taxe professionnelle	6 144,00 €	18 065 €	19 973 €	7 274 €	12 699 €	7 531 €	8 099 €
63514	Taxe sur les véhicules	0,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
637	Autres impôts et taxes	0,00 €	0 €	436 €	0 €	436 €	0 €	0 €
64	Charges de personnel	127 891,82 €	127 684 €	113 742 €	155 375 €	-42 633 €	164 140 €	172 295 €
641	Rémunération du personnel	92 352,32 €	86 197 €	81 046 €	107 107 €	-26 060 €	112 425 €	118 011 €
64	Charges sociales	35 539,50 €	41 487 €	32 696 €	49 268 €	-16 573 €	51 715 €	54 284 €
65	Autres charges de gestion courante	150 000,00 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	0 €	150 000 €	150 000 €
651	Redevance d'occupation	150 000,00 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	0 €	150 000 €	150 000 €
658	Charges div de gestion courante	6,67 €	12 €	4 €		4 €		
6581	Perte sur écart de	6,67 €	12 €	4 €		4 €		
658	Intérêts et charges assimilées	301,65 €	0 €	0 €		0 €		
66110	Interet nivellement GR	249,83 €	0 €	0 €		0 €		
66150	Interet nivellement GR	51,82 €	0 €	0 €		0 €		
68	Dotations aux provisions	0,00 €	0 €	4 000 €	6 000 €	-2 000 €	6 000 €	6 000 €
	<b>Charges variables</b>	<b>176 685,81 €</b>	<b>203 997 €</b>	<b>220 747 €</b>	<b>166 986 €</b>	<b>53 762 €</b>	<b>184 807 €</b>	<b>203 694 €</b>
6061	Consommation eau	566,46 €	217 €	176 €	373 €	-197 €	391 €	411 €
6061	Consommation gaz	42 368,76 €	34 989 €	35 011 €	28 612 €	6 399 €	29 613 €	30 650 €
6061	Consommation électricité	2 256,15 €	3 691 €	3 741 €	2 372 €	1 369 €	2 490 €	2 613 €
6061	Assainissement	0,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
6064	Fournitures administratives	0,00 €	449 €	458 €	3 019 €	-2 561 €	3 169 €	3 326 €
626	Frais postaux et Télécom	1 325,49 €	1 951 €	855 €	1 959 €	-1 104 €	2 056 €	2 159 €
651	Redevance affermage	130 169,96 €	162 702 €	180 508 €	130 651 €	49 856 €	147 088 €	164 536 €
	<b>RESULTAT</b>	<b>57 557 €</b>	<b>68 633 €</b>	<b>64 461 €</b>	<b>38 806 €</b>	<b>25 655 €</b>	<b>38 414 €</b>	<b>46 037 €</b>
	Impôts sur les sociétés	19 815 €	23 630 €	22 194 €	13 516 €	8 678 €	13 380 €	16 035 €
	<b>RESULTAT après IS</b>	<b>37 742 €</b>	<b>45 003 €</b>	<b>42 267 €</b>	<b>25 290 €</b>	<b>16 977 €</b>	<b>25 034 €</b>	<b>30 003 €</b>
	% du chiffre d'affaires	6,1%	6,7%	6%	3,9%		3,7%	4,2%

## COMMENTAIRES

### Chiffre d'affaires

Le Crématorium du Grand Dijon a réalisé en 2009 un chiffre d'affaires de 705.734€ pour 1.687 crémations. Le chiffre d'affaires prévisionnel s'élevait à 648.975€ (soit un écart de +56.760€) pour 1.580 crémations (soit un écart par rapport au prévisionnel de +107 crémations). Par rapport à 2008, il progresse de 33.327€ soit +4,96%, alors que le nombre de crémations diminue de 0,82%. Cette progression est due essentiellement à la révision des tarifs de +4,86% intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

### Charges

#### Consommations de gaz

Le poste correspond aux factures du crématorium.  
Le coût total pour l'année ressort à 43.763€, en quasi stabilité par rapport à 2008. Le coût par crémation en 2009 est de 25,94€ contre 25,71€ en 2008.

#### Consommations d'électricité

Le poste correspond aux factures du crématorium.  
La facturation pour l'année 2009 s'élève à 6.234€ (contre 6.151€ en 2008), soit 3,70€ par crémation contre 3,62€ par crémation en 2008.

#### Eau

Le poste correspond aux factures du crématorium pour 220€ contre 271€ en 2008.

#### Véhicule

Les charges relatives au véhicule n'ont pas été imputées sur le Crématorium du Grand Dijon au titre de 2009, tout comme en 2008.

#### Fournitures entretien

On y trouve pour l'essentiel des achats de produits de petit entretien.

#### Entretien du four

Ce poste s'élève à 54.438€ en 2009 contre 40.584€ en 2008.  
Il correspond au contrat de maintenance totale (préventive et curative), ainsi qu'au remplacement du pied de cheminée du four Evans pour 13.620€.

#### Entretien des locaux et installations

Ces frais, qui s'élèvent à 14.588€, contre 13.616€ en 2008, comprennent l'entretien du crématorium et de la vitrerie.

#### Assurances

Le coût des assurances a été déterminé par la Direction des assurances. Le poste passe de 5547€ en 2008 à 16.585€ en 2009. Pour cause, une partie des assurances était jusqu'en 2008 supportée par OGF. Cette partie a été en 2009 refacturée entièrement à sa filiale.

#### Assistance Technique

Ces frais recouvrent l'assistance administrative assurée par les différents services centraux d'OGF en matière de comptabilité, finance, ressources humaines, informatique, qualité, gestion des achats, juridique, direction des travaux, direction des crématoriums... auprès de CGD. Pour 2009, ils se sont élevés à 13.212€ en 2009 contre 11.917€ en 2008.

#### Frais postaux et télécoms

Frais de poste, communication, fax.

#### Charges de personnel

Il s'agit des salaires et charges sociales pour l'année 2009 des agents de crémation titulaires ou assistants affectés au Crématorium du Grand Dijon.

Les postes de personnel baissent sensiblement en 2009 du fait du remplacement d'un agent de crématorium à compter d'août.

#### Dotations aux provisions

Elles sont portées à 4.000€ et correspondent aux engagements financiers envers le personnel (départs en retraite et médailles du travail).

Le compte d'exploitation fait apparaître l'incidence de l'impôt sur les sociétés calculé au taux de 34,43 %.



**1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

**1.1. LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

**1.1.1. Objet et étendue de la délégation**

La gestion et l'exploitation du crématorium du Grand Dijon.

**1.1.2. Autorité délégante**

La Communauté de l'Agglomération Dijonnaise (Le Grand Dijon).

**1.1.3. Déléataire**

SAS Crématorium du Grand Dijon  
Société par Actions Simplifiée au capital de 37.000 €  
RCS Dijon 451 309 553  
Siège social : 81, rue d'Auxonne – 21000 Dijon  
Habilitation n°07/21/01  
L'extrait K-bis de la société délégataire est joint en annexe VIII.

**1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants**

Président : M. Philippe LEROUGE, qui a remplacé Michel MINARD.

**1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat**

Contrat d'affermage pour l'exploitation du crématorium de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, signé le 8 décembre 2006 pour une durée de 5 années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.



## 1.2. LES CARACTERISTIQUES INTRINSEQUES DU SERVICE

### 1.2.1. Les services fournis

Conformément au contrat de délégation, le délégataire assure les missions principales suivantes :

- L'ouverture et la fermeture du site.
- La tenue d'un planning de réservation des salles et des fours de crémation.
- La vérification du dossier administratif remis par les mandataires des familles.
- La réception des cercueils.
- L'accueil des familles.
- L'organisation et la gestion des salles de convivialité.
- L'organisation de cérémonies préalables aux opérations de crémations.
- La crémation des cercueils.
- Le fonctionnement du système de vidéo permettant aux familles d'assister à la crémation dans les salles de visualisation prévues à cet effet.
- La pulvérisation des cendres.
- La fourniture gratuite d'un réceptacle simple d'une contenance de 3 litres de cendre (urne cinéraire) portant l'identification du défunt pour recueillir les cendres suivant les dispositions de l'article R. 2213-38 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Le cas échéant, à la demande des familles, et à titre gratuit, la dispersion des cendres des défunts dans les espaces spécialement affectés à cet effet, ou le dépôt de l'urne dans le jardin cinéraire.
- La crémation des restes mortels provenant de corps exhumés conformément à la réglementation en vigueur et en particulier au titre de l'article R. 2213-37 du code général des collectivités territoriales.
- A la demande d'une commune, la crémation du corps d'une personne dénuée de ressources suffisantes.
- La crémation des pièces anatomiques d'origine humaine conformément aux articles R.1335-9 et suivants du code de la santé publique et à l'arrêté du 7 septembre 1999 relatif aux contrôles des filières d'élimination des déchets d'activité de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques.
- Le recyclage des résidus métalliques ou autres (prothèses médicales...) recueillis après l'opération de crémation.
- Les contrôles techniques nécessaires au bon fonctionnement des fours avant et après l'introduction.
- Le bon entretien et la maintenance des installations mises à disposition par la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise.





### 1.2.2. Les installations

Le crématorium comprend :

- des locaux ouverts au public :

- un hall d'accueil,
- deux salles de cérémonies, dont une de 306 places assises munie d'un système de projection vidéo,
- deux salles de visualisation par système vidéo,
- un espace de condoléances,
- deux salles de convivialité,
- une salle de remise des urnes,
- deux espaces d'attente.

- des locaux techniques à l'usage exclusif du personnel du crématorium :

- une salle d'introduction du cercueil,
- une salle de fours,
- un local aménagé pour recevoir un 3<sup>ème</sup> four,
- un local aménagé pour recevoir un système de filtration,
- un local de dépôt temporaire des urnes,
- deux bureaux,
- une cuisine,
- un vestiaire.

### 1.2.3. Le partage des charges entre le délégataire et le délégant

- A / Eléments entretenus en bon état de fonctionnement et réparés par les soins du délégataire, et à ses frais :

Le délégataire a la charge de l'ensemble des travaux d'entretien, de maintenance préventive et corrective, et de renouvellement nécessaires au parfait fonctionnement de l'établissement, excepté pour les éléments décrits au paragraphe B ci-dessous.

Le délégataire a la charge de l'entretien et de la réparation des fours de crémation (contrat de garantie totale exigé auprès du constructeur).

- B / Eléments entretenus en bon état de fonctionnement et réparés par les soins de l'autorité délégante, à ses frais :

La Communauté de l'Agglomération Dijonnaise a la charge des éléments suivants :

- Entretien et réparation du clos et du couvert du bâtiment, à l'exception du remplacement des vitres.
- Entretien et réparation de l'ensemble des extérieurs du bâtiment (espaces verts et voiries).
- Remplacement des fours de crémation.

CGD

**2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : LE COMPTE  
RENDU FINANCIER**

**2.1. DONNEES FINANCIERES**

Sont joints :

- En annexe I, le Rapport Général des Commissaires aux Comptes et les comptes annuels pour l'exercice clos le 31/03/09.
- En annexe II, le compte d'exploitation prévisionnel.
- En annexe VII, la liste des conventions passées entre OGF et la SAS Crématorium du Grand Dijon.



## 2.2. COMPTE RENDU BILANTIEL SUR LES BIENS ET IMMOBILISATIONS

### 2.2.1. Etat de variation de patrimoine en 2009

Il n'y a pas eu de variation de patrimoine en 2009. Tous les achats de renouvellement ont été comptabilisés dans les comptes de charges. L'ensemble des biens appartient au Grand Dijon.

### 2.2.2. Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué

#### 2.2.2.1 Conformité des installations du crématorium

Les installations publiques et techniques du crématorium ont fait l'objet d'un contrôle de conformité par le bureau Véritas, afin de permettre à la DDASS de délivrer l'attestation de conformité prévue au décret n°94-1117 du 20 décembre 1994. Au vu du rapport technique émis par le Bureau Véritas en date du 9 janvier 2007, la DDASS a donné son agrément sur la conformité du crématorium le 6 février 2007. Cet agrément court jusqu'au 6 février 2013.

Conformément à la réglementation, les contrôles des rejets atmosphériques des fours ont été réalisés les 22 et 23 janvier 2009. Le rapport de conformité de ce contrôle a été transmis à la DDASS de Côte d'Or le 3 mars 2009.

Enfin, un contrôle annuel des installations de gaz a été effectué par Bureau Véritas le 27 octobre 2009, de manière à en vérifier la conformité.

Il convient de préciser que l'arrêté du 28 janvier 2010 relatif à la hauteur de la cheminée des crématoriums et aux quantités maximales de polluants contenus dans les gaz rejetés à l'atmosphère a abrogé l'arrêté du 29 décembre 1994, en fixant de nouvelles valeurs limites aux polluants contenus dans les gaz rejetés et en imposant des mesures sur les rejets de mercure et les dioxines et furanes.



Tableau comparatif des valeurs limites (Arrêté du 29/12/1994 / Arrêté du 28/01/10) :

	Valeurs limites de l'arrêté du 29/12/1994	Nouvelles valeurs limites de l'arrêté du 28/01/2010
INDICE PONDERAL (POUSSIERES)	100 mg/Nm <sup>3</sup>	10 mg/Nm <sup>3</sup>
CO MONOXYDE DE CARBONE	100 mg/Nm <sup>3</sup>	50 mg/Nm <sup>3</sup>
SO <sub>2</sub> DIOXYDE DE SOUFRE	200 mg/Nm <sup>3</sup>	120 mg/Nm <sup>3</sup>
NO <sub>x</sub> OXYDES D'AZOTE	700 mg/Nm <sup>3</sup>	500 mg/Nm <sup>3</sup>
COMPOSES ORGANIQUES VOLATILES	20 mg/Nm <sup>3</sup>	20 mg/Nm <sup>3</sup>
HCl ACIDE CHLORHYDRIQUE	100 mg/Nm <sup>3</sup>	30 mg/Nm <sup>3</sup>
DIOXINES ET FURANES		0,1 ng/Nm <sup>3</sup>
MERCURE		0,2 mg/Nm <sup>3</sup>

Les crématoriums en activité à la date de publication de l'arrêté du 28 janvier 2010, dont fait partie le crématorium de Dijon, disposent de huit ans pour se mettre en conformité quant aux nouvelles quantités maximales de polluants rejetés, soit avant le 15 février 2018.

#### 2.2.2.2. Travaux d'entretien du crématorium

Les travaux d'entretien des fours de crémation sont assurés par la société FACULTATIVE TECHNOLOGIES (constructeur du four). Ce contrat garantit 2 visites annuelles préventives, dans lesquelles sont effectués le contrôle général de l'installation, le réglage du matériel et le nettoyage des fours. Afin d'assurer la continuité du service public, le crématorium bénéficie également d'une assistance téléphonique permanente permettant de pallier rapidement les principales difficultés rencontrées au cours de l'exploitation des fours de crémation.

Les principales interventions réalisées en 2009 ont été les suivantes :

- Visites de maintenance réalisées dans le courant des semaines 34 et 51 pour le four C411 (le 21 août puis 15 à 16 décembre 2009),
- Visites de maintenance réalisées dans le courant des semaines 34 et 51 pour le four EVANS (du 18 au 21 août puis du 14 au 15 décembre 2009),

#### 2.2.3. Programme contractuel d'investissements

Le contrat de délégation ne prévoit pas de programme d'investissements.

#### 2.2.4. Autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année

Les travaux de renouvellement à la charge du délégataire sont les suivants :

- Remplacement du matériel usagé ou ne fonctionnant pas, notamment :
  - Remplacement du matériel usagé (chariot élévateur, gants, tapis de sol, etc...).
  - Remplacement du mobilier abîmé ou usagé par des meubles de qualité équivalente.
  - Remplacement du matériel audio-vidéo en cas de panne ou d'obsolescence.
- Entretien, installation et remplacement des compositions florales décoratives de l'ensemble du bâtiment.

Au cours de 2009, deux armoires monoblocs ont été acquises pour assurer le stockage des urnes pour un montant de 526,68€HT. Par ailleurs, ont été achetés un escabeau (155,76€HT), un aspirateur à eau et à poussières (136,50€HT) et des rayonnages pour le local à archives (102,30€HT).

#### 2.2.5. Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et biens de reprise

Les biens de retour sont constitués par l'ensemble des biens mis à la disposition du délégataire par la Communauté d'Agglomération Dijonnaise (Annexe III).

Il n'y a pas de biens de reprise.

### 2.3. ENGAGEMENTS FINANCIERS

#### 2.3.1. Les engagements à incidences financières nécessaires à la continuité

Il n'y a ni emprunt ni engagement de crédit bail.

#### 2.3.2. Les engagements à incidences financières en matière de personnels

CGD comptabilise ses engagements sociaux : indemnités de fin de carrière, frais médicaux des salariés retraités et médailles du travail. Le montant de ces engagements est estimé au bilan à 11.000 € au 31 mars 2009.



**2.3.3. Les attestations d'assurances souscrites**

Les attestations d'assurances souscrites conformément à la convention d'affermage sont jointes en annexe IV.

**2.3.4. Etat des sinistres, litiges et contentieux en cours, ainsi que les redressements notifiés par l'administration fiscale**

Néant.

**3. LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIEME PARTIE : L'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE**

**3.1. EVOLUTION DE LA MORTALITE EN FRANCE**

En 2009, le nombre de décès augmente peu : 546 000 personnes sont décédées. La hausse est légère : +3 500 par rapport à 2008, soit +0,6%.

L'espérance de vie à la naissance des femmes progresse de deux mois en 2009 par rapport à l'année précédente. Une fille née en 2009 peut espérer vivre jusqu'à 84 ans et demi (si les conditions de mortalité à chaque âge restent identiques tout au long de sa vie à celles observées en 2009). La baisse de la mortalité entre 70 et 90 ans en 2009 explique l'augmentation de l'espérance de vie de deux mois.

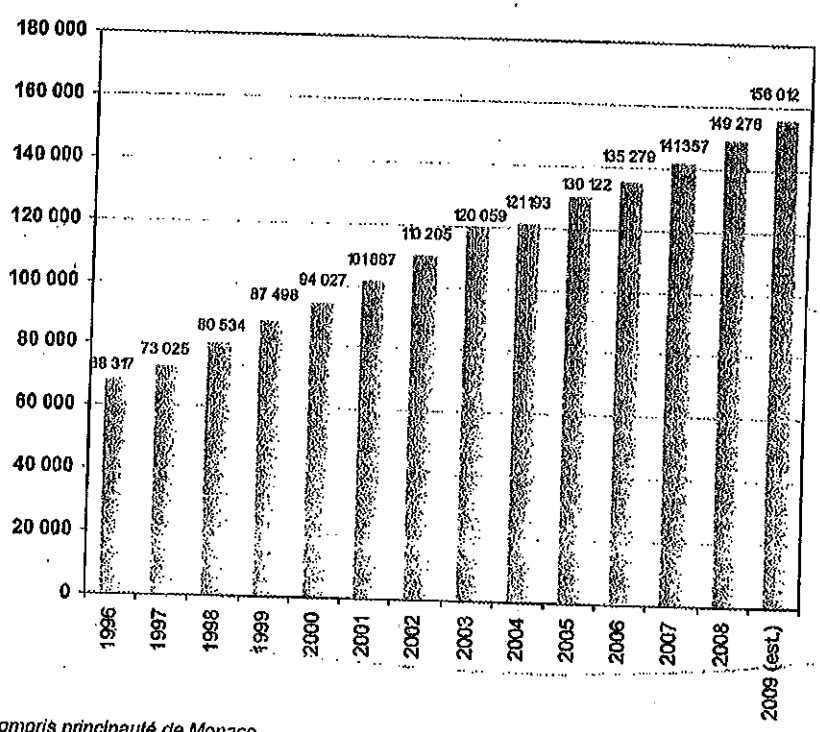
Pour les hommes, l'espérance de vie à la naissance progresse également de deux mois et atteint 77,8 ans. Leur gain d'espérance de vie s'explique en grande partie par le recul de la mortalité entre 70 et 79 ans.

Avec 3,8 décès d'enfants de moins d'un an pour 1 000 naissances vivantes en 2009, le taux de mortalité infantile est stable depuis 2008. Après avoir diminué fortement jusqu'en 2004, il semble avoir atteint un palier. En Europe, quelques pays ont réussi à obtenir de meilleurs résultats : 2,5 pour 1 000 en Suède en 2008, 2,6 en Finlande ou 3,5 en Allemagne.

Source : INSEE



### 3.2. LA CREMATION EN FRANCE

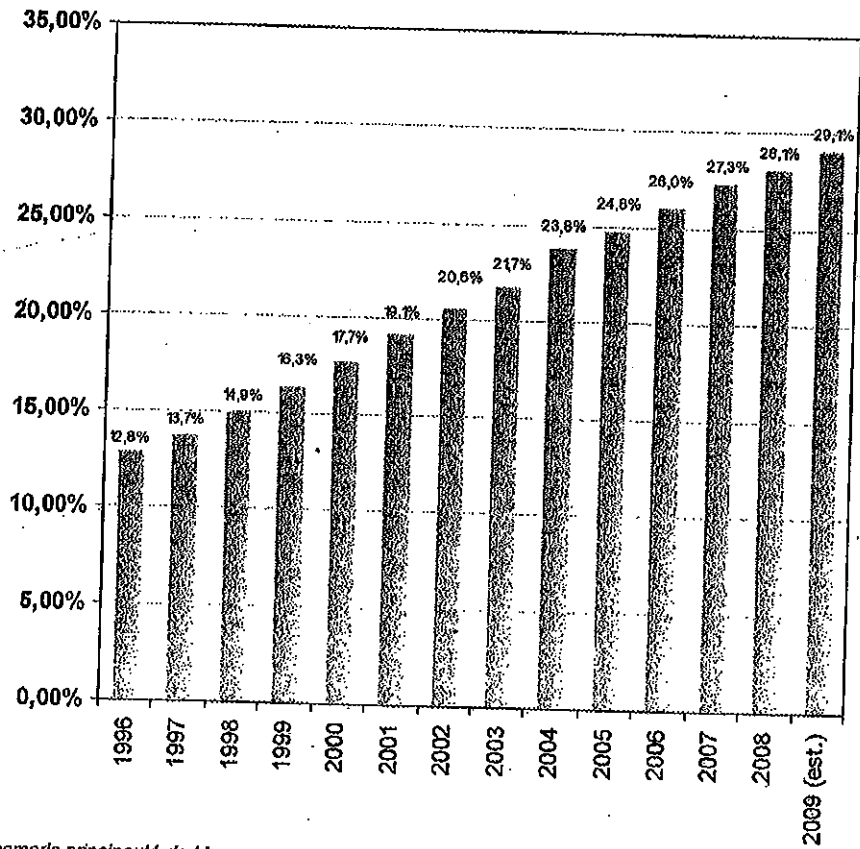


Y compris principauté de Monaco

CGD

CRÉMATOIRE

## du GRAND DIJON



*Y compris principauté de Monaco*

La crémation continue à progresser en France, à 29,1% en 2009.





**3.3. LA CREMATION DANS LA REGION**

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Avanne	502	575	546	599	612	660
Besançon	840	875	888	669	720	774
Châlon-sur-Saône	781	586	594	693	718	719
Lons-le-Saunier	36	563	575	630	632	685
Le Creusot	521	626	575	695	714	716
<b>Sous Total</b>	<b>2680</b>	<b>3225</b>	<b>3177</b>	<b>3286</b>	<b>3396</b>	<b>3554</b>
	4,85%	20,34%	-1,49%	3,43%	3,36%	8,16%
Dijon	1266	1375	1420	1530	1701	1687
	-2,99%	8,61%	3,27%	7,75%	11,18%	10,26%
<b>TOTAL</b>	<b>3946</b>	<b>4600</b>	<b>4597</b>	<b>4816</b>	<b>5097</b>	<b>5241</b>
	2,07%	16,57%	-0,07%	4,76%	5,83%	8,82%



### 3.4. ANALYSE DU REGISTRE DES CREMATIONS

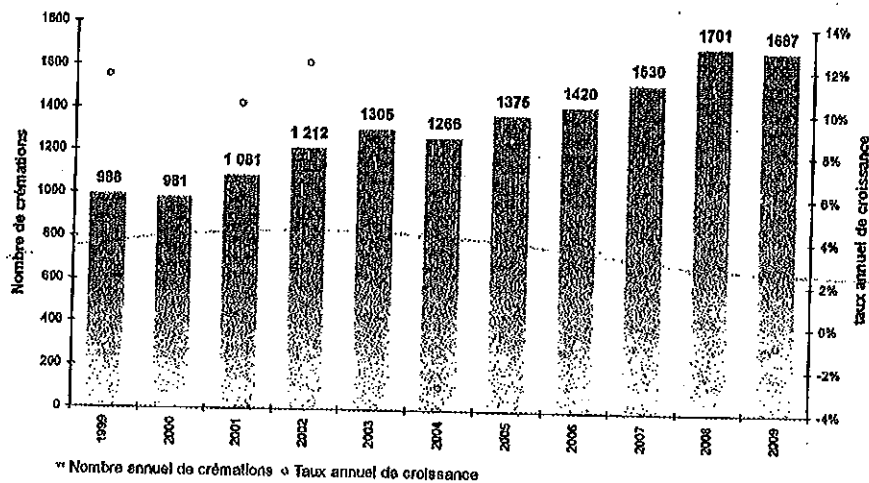
L'exploitation du registre des crémations tenu au crématorium a permis de procéder aux analyses suivantes :

#### 3.4.1. Evolution du nombre annuel de crémations

Le nombre de crémations réalisées au cours de l'année civile 2009 est de 1.687 (dont 46 pièces anatomiques d'origine humaine).

Le nombre de crémations a baissé de 1% entre 2008 et 2009.

Années	Nombre annuel de crémations	Taux annuel de croissance
1993	499	
1994	597	20%
1995	692	16%
1996	741	7%
1997	803	8%
1998	886	10%
1999	988	12%
2000	981	-1%
2001	1 081	10%
2002	1 212	12%
2003	1305	8%
2004	1266	-3%
2005	1375	9%
2006	1420	3%
2007	1530	8%
2008	1701	11%
2009	1687	-1%



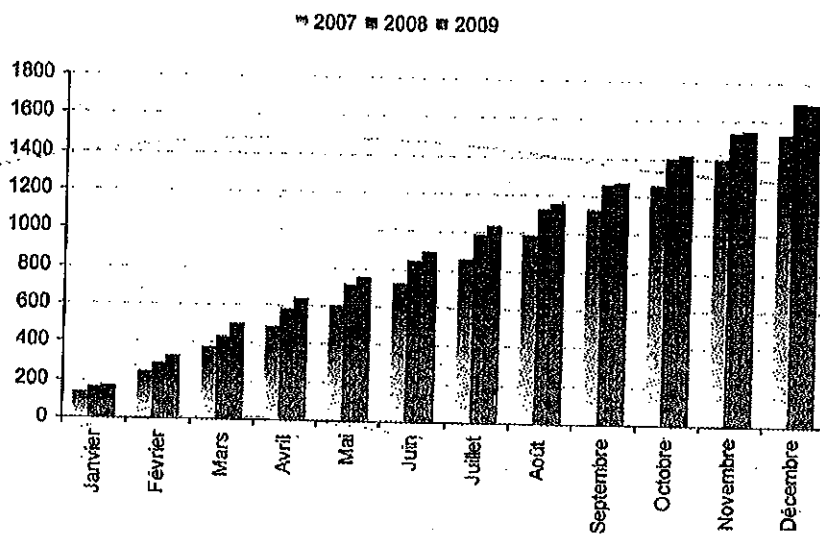
### 3.4.2. Evolution mensuelle de nombre de crémations

	2007		2008		2009	
	Nombre	Total	Nombre	Total	Nombre	Total
Janvier	131	131	156	156	168	168
Février	115	246	131	287	164	332
Mars	126	372	141	428	162	494
Avril	114	486	150	578	144	638
Mai	112	598	138	716	115	753
Juin	125	723	125	841	141	894
Juillet	131	854	147	988	136	1030
Août	130	984	136	1124	125	1155
Septembre	139	1123	128	1252	112	1267
Octobre	136	1259	147	1399	147	1414
Novembre	139	1398	137	1536	135	1549
Décembre	132	1530	165	1701	138	1687
<b>Total</b>	<b>1 530</b>		<b>1 701</b>		<b>1 687</b>	

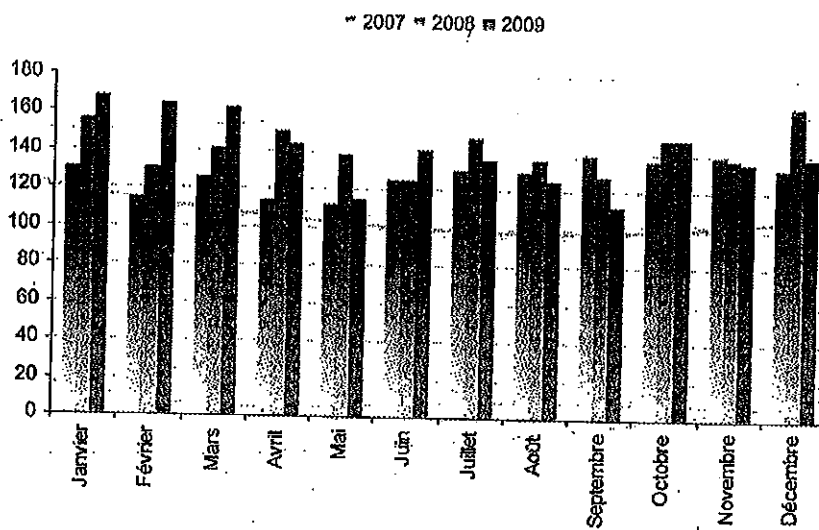
*Nota : ce décompte inclut les crémations de pièces anatomiques d'origine humaine.*



### Evolution du cumul mensuel de crémations



### Evolution du nombre mensuel de crémations



Le nombre de crémations réalisées mensuellement a oscillé en 2009 entre 112 (septembre) et 168 crémations (janvier).

CGD

### 3.4.3. Répartition des crémations par sexe

Répartition hommes - femmes  
des crémations en 2009

Femmes  
41%

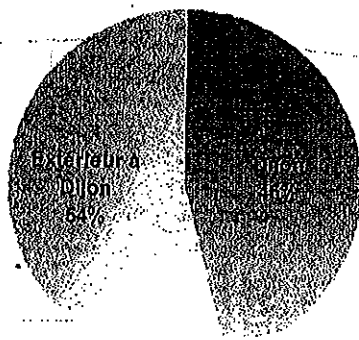
Hommes  
59%

La crémation concerne toujours une majorité d'hommes. La répartition reste identique à celle de 2008.

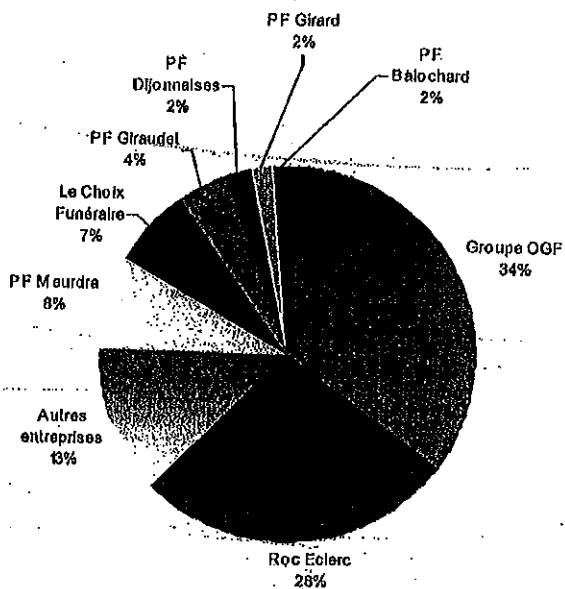


### 3.4.4. Origine géographique des crémations

Origines géographiques des crémations en 2009



Origines des crémations par entreprise funéraire en 2009

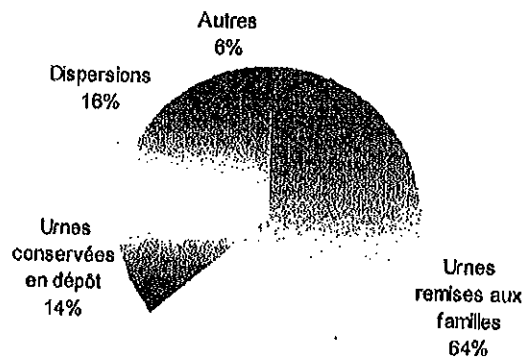




### 3.4.5. Destination des cendres

La destination finale des cendres ne peut être réellement évaluée par le personnel du crématorium, la majeure partie des urnes étant remise aux familles ou aux entreprises de pompes funèbres sans mention d'une destination finale spécifique (dispersion dans un lieu privé, caveau de famille dans une autre commune...).

Parmi les destinations connues, la dispersion reste la principale (15,23% en 2008).



Par rapport à 2008, la part des urnes remises aux familles continue à représenter la grande majorité et reste stable. Conséquemment à la loi du 19 décembre 2008 sur la destination des urnes, on observe une progression très sensible des dispersions et des dépôts d'urnes au crématorium.

2009	Dispersion	Remise famille	Urnes en dépôt	Autres	TOTAL
janvier	27	110	19	6	162
février	28	104	22	8	162
mars	29	100	25	4	158
avril	23	96	14	4	137
mai	17	71	12	9	109
juin	24	90	19	6	139
juillet	22	83	16	11	131
août	10	82	17	14	123
septembre	23	64	14	7	108
octobre	24	86	27	7	144
novembre	24	71	28	8	131
décembre	16	89	22	10	137
<b>Année civile 2009</b>	<b>287</b>	<b>1046</b>	<b>234</b>	<b>94</b>	<b>1641</b>
<b>Année civile 2008</b>	<b>254</b>	<b>1053</b>	<b>153</b>	<b>208</b>	<b>1668</b>

**3.4.6. Répartition des réservations de salles entre les trois types d'occupation (crémation / inhumation / réunion)**

Au cours de l'année civile 2009, il y a eu 9 locations de salle de cérémonie sans crémation, contre 8 un mois plus tôt.

Il n'y a eu aucune location de salle pour réunion.

**3.4.7. Statistiques diverses sur les fours de crémation :**

Le briquetage du four n°1 a été refait en mai 2009. Les crémations ont pu reprendre sur ce four le 8 juin 2009. En septembre, le four n°1 a été arrêté quelques jours suite à un défaut d'étanchéité sur les valves d'un brûleur. Les électrovannes gaz ont été remplacées le 1<sup>er</sup> octobre.

Le four n°2 a été révisé et réglé en mars 2009 suite à la constatation de temps de crémation plus longs (intervention sur les vannes d'air).

En avril 2009, la fin de course de la porte, trop haute, a été ajustée.

Après un arrêt du four de trois mois environ, une partie de la cheminée du four Evans a été remplacée et le four remis en service en septembre. Cette opération a nécessité de démonter le portail d'entrée pour laisser entrer la grue qui a permis de changer le pied de cheminée.

La sonde à oxygène a été remplacée le 12 novembre.



Madame Audrey DUMONT a joué en début et en fin de cérémonie un adagio et un allegro de la Toccata en mi mineur BWV914 de Bach.

L'équipe du crématorium avait invité les principaux opérateurs funéraires (Pompes funèbres Meurdra, Roc'Eclerc, Dijonnaises, générales, etc. ) ainsi que l'association crémaliste et le Grand Dijon (communauté de l'agglomération dijonnaise) à assister à ce rendez-vous désormais annuel.

Une cinquantaine de personnes étaient présentes, notamment :

- ☛ M. Patrick CHAPUIS comme représentant du Grand Dijon et Maire de Fontaine les Dijon,
- ☛ Soeur Marie-Dominique TRUMEAU, représentant le culte catholique,
- ☛ Mme Jacqueline DIDIER pour JALMALV Dijon.
- ☛ Monsieur TESSIER Eric, Directeur de secteur d'OGF, et Monsieur Bruno CASAGRANDE, Directeur du crématorium du Grand Dijon.

Quelques jours avant la cérémonie, un memento est paru dans le journal « Bien Public » précisant la date et l'heure de la cérémonie du souvenir.

Cette initiative d'une cérémonie du souvenir s'inscrit dans une démarche du groupe OGF visant parallèlement à sa mission professionnelle de service funéraire, à aider, accompagner et soutenir les familles en deuil au-delà du parcours des funérailles.

### 3.5.3. Registre d'appréciation du service

Un registre des appréciations est mis à la disposition des familles et du public dans le hall d'accueil du crématorium. Il permet de recueillir les appréciations, remarques et suggestions relatives à la qualité du service et des prestations proposés et exécutés lors de la crémation.

Les familles apprécient la gentillesse, le professionnalisme et l'accompagnement discret que leur apporte le personnel du crématorium au cours des différents moments qui entourent la crémation.



**LE RAPPORT ANNUEL, ANNEXE : LES CONDITIONS D'EXECUTION  
DU SERVICE**

**4.1. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

Suite à la suppression par l'Insee de séries statistiques servant à la révision des tarifs, un avenant n°3 au contrat d'affermage précisant les séries de substitution a été signé par les parties les 18 et 20 janvier 2010.

**4.2. LE COMPTE RENDU TECHNIQUE**

**4.2.1. Les horaires d'ouverture**

Le crématorium du Grand Dijon est ouvert au public du lundi au samedi de 8h30 à 17h.

Le service de crémation est assuré aux horaires suivants :

- Le matin :

8h30	11h30
9h30	12h30
10h30	
  
- L'après-midi :

13h30	15h30
14h30	16h30

#### 4.2.2. Les moyens en personnel

Quatre personnes concourent à la tenue quotidienne du site :

- Monsieur Bruno Casagrande, responsable du crématorium,
- Madame Isabelle Camus (à compter du 10 août 2009),
- Madame Béatrice Passemard,
- Monsieur Philippe Roy,

Les tâches qui leur sont dévolues sont les suivantes :

- accueil des familles,
- réalisation d'hommages préalables à la crémation,
- accueil des entreprises de Pompes Funèbres mandatées par les familles,
- tenue des registres de crémations et contrôles administratifs,
- réalisation des crémations,
- entretien et nettoyage quotidien des installations techniques.

Grâce à cet effectif, le Crématorium du Grand Dijon est à même d'assurer la continuité du service public et de pallier toute absence ou surcharge d'activité. La DADS correspondant à l'état du personnel est jointe en annexe VI.

#### La formation

Pour l'exécution des missions qui leur sont confiées, les agents du crématorium ont bénéficié d'une formation concernant les points suivants :

- la législation sur la crémation et ses évolutions concernant le traitement des pièces anatomiques notamment,
- les procédures internes de la société Crématorium du Grand Dijon en matière de gestion des crématoriums,
- les vérifications administratives des dossiers de crémation,
- l'accueil des familles, la remise de l'urne et la dispersion des cendres,
- les rappels théoriques et pratiques liés à la technologie des fours de crémation (cycles de crémation, régulation des fours, techniques d'entretien et de dépannage, consignes de sécurité),
- la gestion des éventuelles pannes en présence d'une famille,
- les consignes d'hygiène et de sécurité,
- la protection incendie,
- l'habilitation électrique H0B0 pour personnel non électricien.

Début 2010, un dispositif de protection du travailleur isolé a été déployé au crématorium. Au moindre malaise ou chute du personnel affecté à la conduite du four, un boîtier téléphonique met en contact avec un centre d'appel, qui fait intervenir en cas de nécessité les secours.



### 4.3. LE COMPTE RENDU FINANCIER

#### 4.3.1. Les tarifs des prestations du service public

Les tarifs pratiqués en 2009 sont les suivants :

EN EUROS	TARIF HT 2009 ARRONDIS	TVA 19,60% 2009 ARRONDIS	TARIF TTC 2009 ARRONDIS
<b>CREMATION</b>			
Crémation adulte avec cérémonie de recueillement Prestation avec la crémation, la prise en charge du cercueil, le personnel d'accueil, la mise à disposition d'une salle de cérémonie (max. 20 min.) et son matériel de sonorisation, la remise de l'urne ou la dispersion des cendres au Jardin cinéraire.	433,11	84,89	518,00
Crémation adulte sans cérémonie de recueillement Prestation avec la crémation, la prise en charge du cercueil ainsi que la remise de l'urne ou la dispersion des cendres au Jardin cinéraire.	352,84	69,16	422,00
Crémation enfant (moins de 12 ans)		Gratuit	
Crémation d'un cercueil après exhumation, avec cérémonie de recueillement Prestation avec la crémation, la prise en charge du cercueil, le personnel d'accueil, la mise à disposition d'une salle de cérémonie (max. 20 min.) et son matériel de sonorisation, la remise de l'urne, ou la dispersion des cendres au Jardin cinéraire.			
Cercueil inhumé depuis moins de 5 ans	433,11	84,89	518,00
Cercueil inhumé depuis plus de 5 ans	216,66	42,44	259,00
Crémation d'un cercueil après exhumation, sans cérémonie de recueillement Prestation avec la crémation, la prise en charge du cercueil ainsi que la remise de l'urne, ou la dispersion des cendres au Jardin cinéraire.			
Cercueil inhumé depuis moins de 5 ans	352,84	69,16	422,00
Cercueil inhumé depuis plus de 5 ans	176,42	34,68	211,00
<b>CREMATION SAPEUR POMPIER</b> (décès en service commandé)		Gratuit	
<b>LOCATION SALLE DE CEREMONIE POUR OBSEQUES SANS CREMATION</b>			
1. courte durée (45 minutes maximum)	71,07	13,93	85,00
2. longue durée (1h30 maximum)	116,22	22,70	139,00
<b>CREMATION DE PIECES ANATOMIQUES</b>			
Conteneur de 60 kg et 200 litres maximum	433,11	84,89	518,00
Conteneur de 30 kg et 100 litres maximum	216,66	42,44	259,00
<b>CEREMONIE DE RECUEILLEMENT</b>		Gratuit	
<b>URNE CINERAIRE</b>		Gratuit	
<b>ACCUEIL (personnel de portage)</b>		Gratuit	
<b>REMISE DE L'URNE</b>		Gratuit	
<b>DEPOT TEMPORAIRE DES CENDRES AU CREMATORIUM (6 mois maximum)</b>		Gratuit	
<b>DISPERSION DES CENDRES AU JARDIN CINERAIRE</b>		Gratuit	
<b>DISPERSION DES CENDRES DES PIECES ANATOMIQUES D'ORIGINE HUMAINE AU CIMETIERE INTERCOMMUNAL DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE</b>		Gratuit	
<b>LOCATION DE SALLE DE CONVIVIALITE POUR UNE REUNION DE FAMILLE</b>	45,15	8,65	54,00



#### 4.3.2. La révision des tarifs

La prochaine révision est intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

A titre d'information, les tableaux retraçant l'évolution des indices utilisés dans la formule de révision des tarifs du contrat d'affermage, sont joints en annexe V.

EN EUROS	TARIF HT-2010 ARRONDIS	TVA 19,60% 2010 ARRONDIS	TARIF TTC 2010 ARRONDIS
<b>CREMATION</b>			
Crémation adulte avec cérémonie de recueillement Prestation avec la crémation, la prise en charge du cercueil, le personnel d'accueil, la mise à disposition d'une salle de cérémonie (max. 20 mn.) et son matériel de sonorisation, la remise de l'urne ou la dispersion des cendres au jardin cinéraire.	422,24	82,76	505,00
Crémation adulte sans cérémonie de recueillement Prestation avec la crémation, la prise en charge du cercueil ainsi que la remise de l'urne ou la dispersion des cendres au jardin cinéraire.	344,48	67,52	412,00
Crémation enfant (moins de 12 ans)		Gratuit	
Crémation d'un cercueil après exhumation, avec cérémonie de recueillement Prestation avec la crémation, la prise en charge du cercueil, le personnel d'accueil, la mise à disposition d'une salle de cérémonie (max. 20 mn.) et son matériel de sonorisation, la remise de l'urne, ou la dispersion des cendres au jardin cinéraire.	422,24	82,76	505,00
Cercueil inhumé depuis moins de 5 ans	211,54	41,46	253,00
Crémation d'un cercueil après exhumation, sans cérémonie de recueillement Prestation avec la crémation, la prise en charge du cercueil ainsi que la remise de l'urne, ou la dispersion des cendres au jardin cinéraire.	344,48	67,52	412,00
Cercueil inhumé depuis moins de 5 ans	172,24	33,76	206,00
Cercueil inhumé depuis plus de 5 ans			
<b>CREMATION SAPEUR POMPIER</b> (décès en service commandé)		Gratuit	
<b>LOCATION SALLE DE CEREMONIE POUR OBSEQUES SANS CREMATION</b>			
1. courte durée (45 minutes maximum)	69,40	13,60	83,00
2. longue durée (1h30 maximum)	113,71	22,29	136,00
<b>CREMATION DE PIÈCES ANATOMIQUES</b>			
Conteneur de 60 kg et 200 litres maximum	422,24	82,76	505,00
Conteneur de 30 kg et 100 litres maximum	211,54	41,46	253,00
<b>CÉRÉMONIE DE RECUEILLEMENT</b>		Gratuit	
<b>URNE CINÉRAIRE</b>		Gratuit	
<b>ACCUEIL</b> (personnel de portage)		Gratuit	
<b>REMISE DE L'URNE</b>		Gratuit	
<b>DEPOT TEMPORAIRE DES CENDRES AU CREMATORIUM</b> (1 an maximum)		Gratuit	
<b>DISPERSION DES CENDRES AU JARDIN CINÉRAIRE</b>		Gratuit	
<b>DISPERSION DES CENDRES DES PIÈCES ANATOMIQUES D'ORIGINE HUMAINE AU CIMETIERE INTERCOMMUNAL DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE</b>		Gratuit	
<b>LOCATION DE SALLE DE CONVIVIALITE POUR UNE REUNION DE FAMILLE</b>	44,31	6,69	51,00